

Lettre d'informations municipales

Epiais-Rhus
Val d'Oise

Le secrétariat est ouvert les mardis, mercredis et vendredis de 9h à 12h ; le jeudi de 17h à 19h, et le samedi de 10h à 12h.

Téléphone : 01.34.66.62.33

Courriel : mairie.epiais-rhus@wanadoo.fr

site internet : www.epiais-rhus.fr



Retrouvez les dernières infos sur la page Facebook

mai 2023

Agenda du village

20 mai - Festival OFF d'Auvers sur Oise : concert en l'Eglise Notre Dame d'Epiais-Rhus à 20h30 (réservation au 01 30 36 77 77)

27, 28 et 29 mai - Fête communale et 32ème brocante le dimanche

31 mai - LAEP itinérant au foyer rural de 9h30 à 11h30

3 juin - Conférence organisée par l'association Epiais-Rhus à la recherche de son passé à 20h30 au foyer rural

5 juin - Cinéma à 20h30 au foyer rural « La plus belle pour aller danser »

18 juin - rassemblement de voitures US sur la place de l'Eglise de 9h30 à 14h

30 juin - Caravane spectacle PIVO (pôle itinérant en Val d'Oise) à partir de 18h sur la place de l'Eglise: La Compagnie du Grand Hôtel vous invite à découvrir son atelier ambulancier de réparations magiques

fin juin / début juillet : une séance de cinéma adulte et une séance enfant sont prévues avant l'été



Le LAEP revient à Epiais-Rhus

Le mercredi 31 mai 2023

de 9h30 à 11h30 au foyer rural

(22 rue Saint Didier, derrière la mairie)

Le LAEP c'est quoi ?

Un espace de jeux et de rencontres pour les 0-4 ans accompagnés d'un parent. Les futurs parents et grands-parents sont les bienvenus

Pourquoi ce lieu d'accueil ?

Sortir de la maison, rencontrer d'autres enfants dans un espace ludique et aménagé pour les petits.

Echanger entre parents et avec des professionnels de la petite enfance

Comment ça marche ?

L'accès est gratuit et anonyme

Le lieu est ouvert de 9h30 à 11h30, et sa fréquentation est libre. Vous arrivez et repartez quand vous le voulez

Pour plus de renseignements :

L'équipe du LAEP 07.85.12.84.37

Le Relais Petite Enfance CCSI : 07.85.55.79.68

La Mairie d'Epiais-Rhus : 01.34.66.62.33

Reprise des ateliers informatiques sur le territoire

Période du
02/05/2023 au
30/06/2023
(8 semaines)



Les formations et/ou les ateliers informatiques (cybercafés) sont ouverts gratuitement à tous les seniors qu'ils soient résidents ou non du village d'intervention.

Vous pouvez retirer le formulaire en mairie ou sur le site internet de la commune.

ATELIERS	MARDI	JEUDI	VENDREDI
MATIN 9H-12H30	Ennery (Mairie)	Nucourt (Mairie)	Saint Ger- vais (Mairie)
APRES- MIDI 14H-17H	Le Perchay (Mairie)	Genainville (Mairie)	Vallangou- jard (Mairie)

JUIN 2023

MARDI 06 / 06	HÉROUVILLE
MERCREDI 07 / 06	MÉDIATHÈQUE - AUVERS
MARDI 13 / 06	HÉROUVILLE
MERCREDI 14 / 06	HALTE DE GARDERIE - AUVERS
MARDI 20 / 06	SALLE BLANCHE - BUTRY-SUR-OISE
MERCREDI 21 / 06	HALTE DE GARDERIE - AUVERS
MARDI 27 / 06	HÉROUVILLE
MERCREDI 28 / 06	HALTE DE GARDERIE - AUVERS

Communauté de communes
SAUSSERON
IMPRESSIONNISTES



SIARP PFAC*

*Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif



La Participation au financement de l'assainissement collectif (PFAC) a été mise en place en 2012, par la loi 2012-354 du 14 mars.

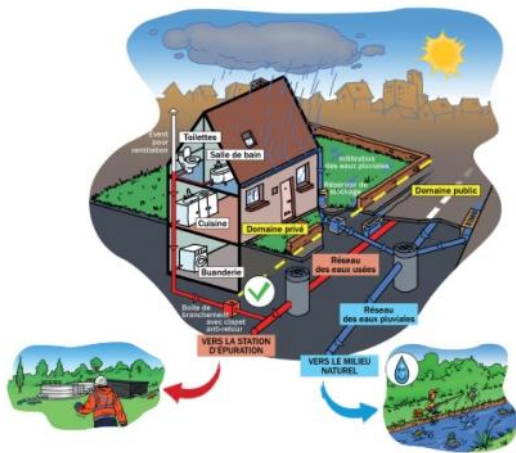
La PFAC est une redevance non fiscale qui constitue un droit d'accès au réseau d'assainissement collectif

Bon à savoir

- Les habitations situées à proximité immédiate d'un réseau d'AC existant ont pour obligation de s'y raccorder au moment de la construction de l'habitation.
- Lors de la construction d'un nouveau réseau d'AC, les habitations existantes ont pour obligation de s'y raccorder dans un délai maximum de deux ans.
- Des dérogations peuvent être accordées si votre Assainissement non collectif (ANC) date de moins de dix ans et dispose d'un rapport conforme du SPANC (Service public de l'assainissement non collectif) de moins de trois ans.

Le contrôle des nouveaux raccordements est obligatoire depuis le 1er janvier 2023 (article L. 2224-8 alinéa II du Code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant sur la lutte contre le dérèglement climatique et le renforcement de la résilience face à ses effets).

La PFAC n'est pas une participation liée à l'urbanisme, sa perception n'est pas liée à la demande d'un permis de construire ou d'aménager. Ce qui déclenche la PFAC est le raccordement de nouvelles eaux usées sur le réseau public de collecte, produites au sein de l'immeuble nouveau, de l'extension ou de la partie réaménagée. ATTENTION : La PFAC est bien distincte des travaux de branchements qui consistent, eux, à effectuer les travaux nécessaires à l'acheminement des eaux usées de l'immeuble vers le réseau public de collecte des eaux usées.



Syndicat Intercommunautaire pour l'Assainissement de la Région de Cergy-Pontoise et du Vexin 9 rue Pierre Curie 95300 PONTOISE Tél. : 01 30 32 74 28 - Courriel : contact@siarp.fr Secrétariat technique : 01 85 38 04 70

GRISY INFO SANTÉ

Infirmière- Infirmier :

Mégane MALLERET
Antoine PRAUD 12bis, rue Robert Machy
Au 1er septembre 2023

Psychologue : Audrey DUPONT 09, place du soleil
levant 06 65 21 23 31

Opticienne à domicile : Sonia COELHO 06 70 13 75 56
Feldenkrais - hypnose - EFT : Anne-Marie KIEWEL 06 62 13 69 44

Borne de téléconsultation médicale sans rendez-vous en mairie : 01 34 66 62 69 (prendre contact avec la mairie)



- Vous pouvez désormais, au sein de la mairie, dans un local aménagé, vous permettre une téléconsultation en toute confidentialité, un renouvellement d'ordonnance avec des médecins généralistes.
- Le personnel de mairie est formé pour aider et orienter les usagers.

- Se munir de sa carte vitale, sa carte bancaire et son téléphone.

BUS protection maternelle infantile, au sein du Parc des Maurois à Grisy les Plâtres : une fois par mois **sur rendez-vous : 06 31 02 09 21**



SMIRTOM

HORAIRES D'ÉTÉ DECHETERIES

A partir du 1er avril, les 3 déchèteries du SMIRTOM (Magny en Vexin, Marines et Vigny) passent aux horaires d'été :



Horaires valables du 1er avril au 31 octobre

	Lundi	Mardi	Mercredi	Judi	Vendredi	Samedi	Dimanche
Matin	9h-12h		9h-12h		9h-12h	9h-12h	9h-13h
Après-midi	14h-19h		14h-19h		14h-19h	14h-19h	



CPAM NUTRITION

La prévention du surpoids et de l'obésité commence dès l'enfance et passe par l'acquisition de bonnes habitudes de vie qui concernent aussi bien les enfants que les adultes. C'est pourquoi l'Assurance Maladie propose un accompagnement aux Valdoisiens afin de leur permettre d'adopter un comportement nutritionnel adapté. Le surpoids et l'obésité constituent des facteurs de risque avérés pour un certain nombre de maladies, dont les maladies cardiovasculaires, le cancer et le diabète. Parce que prévenir l'obésité infantile permet de réduire les risques d'obésité à l'âge adulte, l'Assurance Maladie a créé un programme : **Mission Retrouve Ton Cap**.

Ce dispositif permet aux enfants de 3 à 12 ans à risque d'obésité, en surpoids ou en obésité simple, de bénéficier sur prescription médicale d'une prise en charge précoce, pluridisciplinaire - diététique, psychologique, activité physique - remboursée à 100 % par l'Assurance Maladie sans avance de frais par la famille, ni dépassement d'honoraire.



La prise en charge est prescrite par le médecin de l'enfant puis mise en œuvre par des professionnels de santé et psychologues au sein de centres de santé ou de maisons de santé pluriprofessionnelles ayant adhéré au dispositif. De 3 à 12 ans, un enfant peut bénéficier sur une période de 2 ans, selon ses besoins et sur prescription médicale, des prestations suivantes : • 3 bilans : diététique, activité physique et psychologique. • 6 séances de suivi nutritionnel et/ou psychologique, renouvelables 2 fois si besoin. Pour en savoir plus, cliquer ici. Par ailleurs, l'Assurance Maladie propose le service d'accompagnement sophia aux personnes diabétiques afin de les aider à mieux connaître leur maladie et à adapter leurs habitudes pour améliorer leur qualité de vie. Une alimentation équilibrée fait partie du traitement du diabète.

Le service sophia est gratuit et sans engagement. Pour en bénéficier, il faut :

- être pris en charge en ALD (Affection de longue durée / 100 %) pour le diabète ou une autre maladie chronique ;
- avoir plus de 18 ans ;
- bénéficier d'au moins 3 prescriptions par an de médicaments pour traiter un diabète ;
- avoir déclaré un médecin traitant. Une fois l'inscription au programme terminée, les adhérents reçoivent des informations et des conseils sur le diabète afin de mieux comprendre les résultats d'examens et l'importance de les faire régulièrement, d'identifier les risques de complications, d'adapter ses habitudes de vie au quotidien, d'apprendre à surveiller sa glycémie... **Le service sophia** offre aussi la possibilité d'échanger par téléphone avec un infirmier conseiller en santé, en soutien des consultations avec son médecin. Enfin, ce service d'accompagnement permet aux diabétiques de bénéficier gratuitement de conseils sur l'alimentation. Des livrets repères "nutrition" et des fiches recettes sont ainsi mis à disposition des adhérents du programme.

Chiffres clés : • Dans le Val-d'Oise, le service sophia diabète, proposé depuis 2008, compte déjà près de 17 000 adhérents diabétiques. • En France, 17 % des enfants entre 6 et 17 ans sont en surpoids, et 3,9 % en situation d'obésité.

Déclaration d'impôts sur le revenu :

► Déduction d'impôts des frais de garderie

Pensez à demander votre attestation en mairie pour vos enfants de moins de 6 ans inscrits en garderie en 2022

► Quand déclarer vos revenus en ligne ?

Zone 1 (départements 01 à 19) date limite 25 mai

Zone 2 (départements 20 à 54) date limite 1er juin

Zone 3 (départements 55 à 976) date limite :

8 juin (au plus tard 23h59)

► Limite de dépôt des déclarations papier :

La déclaration papier doit, quant à elle, être déposée au plus tard le **lundi 22 mai 2023 à minuit**, y compris pour les résidents français à l'étranger.



Nouveautés 2023 en faveur du pouvoir d'achat :

- la **suppression définitive en 2023 de la taxe d'habitation sur la résidence principale** et, dès 2022, de la contribution à l'audiovisuel public ;
- la **mise en œuvre de la prime de partage de la valeur (PPV)**, mise en place depuis juillet 2022.
- l'**exonération, à titre exceptionnel, des pourboires en 2022 et 2023**
- l'**augmentation du plafond annuel des heures supplémentaires ou complémentaires exonérées**, porté de 5 000 € à 7 500 € ;
- pour les salariés des entreprises du secteur privé y compris les professions agricoles, quelle que soit la taille de l'entreprise, l'**exonération, à titre temporaire, d'impôt pour les revenus issus de la monétisation des jours de repos ou de RTT acquis du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2025**, dans la limite de 7 500 € ;
- l'**augmentation du plafond de dépenses du crédit d'impôt pour frais de garde des enfants de moins de 6 ans** de 2 300 € à 3 500 € par enfant ;
- après la ristourne à la pompe et l'indemnité carburant, le **barème kilométrique pris en compte pour la déclaration des frais réels est revalorisé cette année de 5,4 %**.
- L'**exonération d'impôt sur les revenus est maintenue pour les allocations versées par l'employeur couvrant les frais de télétravail** (qui peuvent prendre la forme d'indemnités, de remboursements forfaitaires ou encore de remboursements de frais réels). Elles sont exonérées dans la limite de 2,50 € par jour de télétravail, soit une exonération de 55 € pour un mois comprenant 22 jours de télétravail.

Repas des aînés - 19 mars à Vigny

Le CCAS a offert aux personnes de plus de 65 ans ayant opté pour le repas, une journée déjeuner dansante au Centaure de Vigny, privatisé pour l'occasion.

Un beau moment de partage !



Printemps des poètes - 12 mars 2023

Organisé par PACT en Vexin.

Lecture de poèmes, accompagné par 1 musicienne ukrainienne au piano. Pour finir ce bel après-midi nous avons partagé 1 verre et gûté de nombreux gâteaux de différents pays.



Du côté de l'École



Inscriptions scolaires

Votre enfant est né en 2020, il /elle fera sa rentrée en septembre 2023, vous pouvez dès à présent l'inscrire à l'école des Bosquets.

Pour ce faire, il vous suffit de vous rendre en mairie avec votre livret de famille et un justificatif de domicile. Nous établirons un certificat d'inscription scolaire. Il faudra ensuite prendre rendez-vous avec la Directrice de l'École au 01.34.66.44.47 et lui remettre le certificat.

En ce qui concerne le service périscolaire, nous vous remettrons également les formulaires à remplir ainsi que le règlement du service (cantine et garderie).



Atelier archéologie à l'école des Bosquets - mars 2023



Classe de découverte - avril 2023



Accompagné par une entomologiste de l'OPIE (Office pour les Insectes et leur Environnement), venez vous initier à l'observation des insectes pollinisateurs, et ainsi contribuer au programme de sciences participatives Spipoll (suivi photographique des insectes pollinisateurs).

Samedi 13 mai (14h-17h) Mairie - 2 rue de l'Eglise
78440 MONTALET-LE-BOIS •

Samedi 10 juin (14h-17h) Moulin de Pont Rû - 95710
BRAY-ET-LÛ

Samedi 24 juin (14h-17h) Musée de l'Outil - Rue de la
mairie 95420 WY-DIT-JOLI-VILLAGE

Samedi 22 juillet (14h-17h) Domaine de Brécourt -
Route de Vallangoujard 95690 LABBEVILLE

Inscription obligatoire au 01 34 48 66 00

Renseignements: Maëlle LADISLAS (01 34 48 66 05 /
m.ladislal@pnr-vexin-francais.fr)

L'association Epiais-Rhus à la Recherche de son Passé
vous propose une

**Conférence sur les bâtiments à caractère public
retrouvés sur le Site Antique et leur signification
sociale, économique et politique**

Par Monsieur Jean-Marie Lardy

Samedi 3 juin 2023
à 20h30 au Foyer rural d'Epiais-Rhus

